



Succession et licitation des biens

Par **orchidea 235**, le **31/05/2011 à 13:42**

Bonjour,

Un jugement à été rendu ordonnant la mise en licitation des biens puisque qu'aucun accord n'a été trouvé entre les 2 héritiers moi même et ma demi sœur mineur dont la mère prend les décisions.

Quels sont les options pour que je puisse racheter les biens ?

Lors de la mise aux enchères des biens puis je participer?

Est ce que je devrais verser toute la somme ou seulement celle qui revient à l'autre partie ?

si je ne remporte par les enchères puis je me substituer à l'acquéreur ?

si oui le montant devra être le même ou supérieur à ce que proposait celui-ci ?

En vous remerciant